



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 01 octobre 2024

La ministre de l'éducation nationale

Le ministre des armées et des anciens combattants

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Madame la vice-rectrice et messieurs les vice-recteurs

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de l'accompagnement des politiques éducatives

Affaire suivie par :

Stéphane COLIN

Délégué pour l'éducation à la défense

Tél : 01 55 55 22 83

Mél : stephane.colin@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Direction de la mémoire, de la culture et des archives

Sous-direction de la mémoire combattante

Bureau de l'action pédagogique et de l'information
mémorielles

Affaire suivie par :

Chantal de la Bardonnie

Cheffe du bureau

Tél : 09 88 68 20 10

Mél : chantal.faurichon-de-la-bardonnie@intradef.gouv.fr

Objet : Feuillé de route des trinômes académiques - année scolaire 2024-2054

Références :

- a) Article L. 312-12 du code de l'éducation ;
- b) Protocole interministériel du 16 mai 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale ;
- c) Convention cadre du 22 novembre 2017 relative aux actions des trinômes académiques.

Annexes :

- 1) Typologie des actions des trinômes académiques ;
- 2) Pistes pédagogiques pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- 3) Thématiques générales.

Les trinômes académiques ont un rôle décisif dans le déploiement de l'éducation à la défense sur l'ensemble du territoire depuis plus de trente-sept ans. Dans un contexte de forte dégradation de la situation sécuritaire internationale, leurs missions se révèlent essentielles dans l'apprentissage de la citoyenneté et la compréhension des enjeux de défense, contribuant au renforcement du lien des jeunes générations avec la Nation et de l'esprit de défense. La *Revue nationale stratégique 2022* rappelle l'importance de « promouvoir durablement l'esprit de défense dans la société et l'État », notamment en le renforçant dans le « champ éducatif », dans le but de construire « une France unie et résiliente ».

Afin de faciliter et d'accompagner les missions des trinômes académiques, cette feuille de route pour l'année 2024-2025 définit les orientations nationales qui constituent le cadre de développement de leurs actions territoriales. La typologie des actions à réaliser présentée en annexe 1 en permet une meilleure identification. Afin de lutter efficacement contre les assignations sociales, territoriales, de genres, il est impératif que les trinômes académiques s'assurent de l'intensification du développement de ces actions au bénéfice de publics scolaires relevant de territoires ou de dispositifs spécifiques (voir l'encadré annexe 1). L'annexe 2 détaille quant à elle de possibles pistes pédagogiques. Les actions prioritaires sont :

- 1) Le développement soutenu des **actions de formation continue** au profit des équipes pédagogiques, des enseignants, du personnel de direction et des corps d'inspections territoriaux, en lien avec les écoles académiques de la formation continue (EAFC).
- 2) Le développement des **actions de formation initiale** à l'enseignement de défense au profit des étudiants des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ).
- 3) Le soutien au déploiement du dispositif des « **classes et lycées engagés** » dans le cadre du service national universel (SNU). Les membres des trinômes académiques se mobiliseront afin d'accompagner les projets pédagogiques de ces classes et appuyer les actions et animations pédagogiques des séjours de cohésion à la coloration « **défense et mémoire** ».
Ils contribueront de la même manière au développement des **classes de défense et de sécurité globales**, en privilégiant une logique de filière et en veillant aux équilibres territoriaux.
- 4) La poursuite du développement des rallyes citoyens avec **un objectif d'au moins un rallye par académie en 2024-2025 pour viser, dès la rentrée scolaire 2025, un par département.**

L'annexe 3 liste les thématiques générales des actions éligibles à une demande de financement par la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées, après avis de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF), qui associe le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'Union des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (Union-IHEDN).

Sur le plan organique, il est fortement recommandé de **mettre en place, sous l'autorité du recteur, un comité de pilotage académique**, composé des trois piliers du trinôme, en y associant également les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les autres administrations régaliennes de l'État (police, gendarmerie, douanes, sécurité civile, etc.). Pourront également y être associés les référents académiques mémoire et citoyenneté, les services départementaux de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG) et tout organisme ou association jugé pertinent. Enfin, il est demandé aux référents des trinômes académiques relevant de l'éducation nationale d'**œuvrer à la constitution de réseaux infra académiques**. Ces derniers pourront être des relais départementaux, éventuellement par bassins, ou des relais défense en établissement (RDE). Un travail sur la fonction de RDE devrait être conduit durant l'année scolaire.

Nous remercions très sincèrement les autorités rectorales de leur implication sans faille dans le soutien aux missions des trinômes académiques.

Pour les ministres et par délégation

La directrice générale de l'enseignement
scolaire



Caroline PASCAL

Le directeur de la mémoire, de la culture et
des archives



Evence RICHARD

La présidente de l'Union des associations
d'auditeurs de l'Institut des hautes études de
défense nationale



Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE